

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Présents : Mesdames Véronique BROUTIN, Hélène CASTELLS, Sylvie DALLOZ, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Sandrine PONTURLAS, Geneviève QUERTAIMONT, Catherine VIGNES.

Messieurs Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Bernard CAZAUX, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON, Jean Charles ROUMY, Patrick VIGNES.

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Election du Maire

Point 2 : Election des Adjoints

La séance est ouverte à 18 heures 30

Le vingt-huit mars deux mille quatorze, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Laloubère se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNES.

Madame Hélène CASTELLS a été désignée en qualité de secrétaire par les Membres du Conseil Municipal.

| |
|------------------|
| <h2>Point 1</h2> |
|------------------|

- Election du Maire

Le plus âgé des Membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée, et a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil Municipal, a dénombré dix-neuf conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2127-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité les Membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret, et à la majorité absolue parmi les Membres du Conseil Municipal.

Les Membres du Conseil Municipal ont désigné 2 assesseurs, à savoir Messieurs Bernard CAZAUX et Yves LANSAC.

Chaque Conseiller Municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet, l'enveloppe contenant le bulletin de vote.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées)..... | 19 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral)..... | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... | 19 |
| Majorité absolue..... | 10 |

A obtenu : M. Patrick VIGNESdix-neuf (19) suffrages

Monsieur Patrick VIGNES a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

Point 2

- Election des Adjoints

Sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNES élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Monsieur le Maire a indiqué, qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint, et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints au Maire au maximum. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 5 le nombre des adjoints au Maire de la Commune

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée, à savoir :

- 1^{er} Adjoint : M. Jean-Charles ROUMY – Finances & Personnel
- 2^{ème} Adjoint : M. Bernard CAZAUX – Urbanisme & Environnement
- 3^{ème} Adjoint : Mme Hélène CASTELLS – Communication & Associations
- 4^{ème} Adjoint : Francis BRIULET - Travaux
- 5^{ème} Adjoint : Geneviève QUERTAIMONT – Affaires Sociales & Ecoles

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire.

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes déposées)..... | 19 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral)..... | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... | 19 |
| Majorité absolue..... | 10 |

Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean-Charles ROUMY ont été proclamés, et immédiatement installés, dans l'ordre de cette liste.

CLOTURE DE SEANCE

Patrick VIGNES, Maire de Laloubère :

Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs,
Bien chers tous,
Chers amis,

Vous venez, il y a quelques instants, de me renouveler votre confiance pour conduire les destinées de la Commune et je tiens non seulement à vous en remercier, mais aussi à vous dire que je ferai tout mon possible afin de m'en montrer digne.

Je ne doute pas de l'équipe formant ce nouveau Conseil Municipal, regroupée autour de la Municipalité au sein de laquelle je souhaite, en les félicitant pour leur élection, remercier les Adjoints qui ont accepté, à travers les responsabilités qui leur sont confiées, de se mettre au service de leurs concitoyens.

Je voudrais à présent me faire l'interprète de l'ensemble du Conseil Municipal pour renouveler à toutes les Laloubériennes et tous les Laloubériens nos remerciements les plus sincères.

Je tiens également à souligner, une nouvelle fois, que nous nous réjouissons qu'en permettant d'afficher, dans un contexte inédit à Laloubère, une participation de plus de 63 %, les Laloubériens ont su démontrer non seulement leur civisme, mais aussi leur souhait de conforter l'action municipale engagée depuis 2008.

Je tiens aussi à dire, encore, que nous tenons à assurer chacun d'entre-eux que cette situation et ces marques de confiance n'aurent pas sur nous d'effet démobilisateur, mais qu'au contraire nous ressentons de façon accrue la responsabilité qui est la nôtre de répondre à leurs attentes.

Je crois pouvoir dire, sans être démenti, que nous n'aurons pas à nous mettre au travail puisque nous ne nous sommes pas arrêtés d'exercer nos responsabilités, et de suivre les diverses opérations que nous avons initiées en faveur de la Commune.

Néanmoins, dès lundi, nous préparerons collectivement le prochain budget que nous aurons à voter, et finaliserons notre propre organisation par la mise en place de commissions, et la préparation de la désignation de nos représentants au sein de diverses instances.

Dès la fin du mois d'avril, et comme nous l'avions fait lors de notre installation en 2008, l'ensemble du dispositif de fonctionnement de la Commune sera présenté à l'ensemble du personnel avec l'objectif de son appropriation par chacun pour permettre, à tous, d'optimiser le service que chaque Laloubérienne et Laloubérien est en droit d'attendre.

S'agissant du budget, et sans que personne ne puisse y voir malice, je voudrais dire toutes les craintes exprimées par les responsables des Collectivités Locales, auxquels je m'associe, pour redouter que les efforts imposés à ces dernières, par l'Etat, ne soient de nature, non seulement à limiter leur action, mais encore à entraîner des conséquences économiques et sociales désastreuses sur les territoires.

Bien sûr, dans ce contexte de raréfaction des ressources publiques, nous poursuivrons notre politique de maîtrise des investissements et d'optimisation des dépenses de fonctionnement

pour mettre en œuvre notre programme, avec en priorité les opérations portant sur la sécurité, le confort et le cadre de vie.

Avant de conclure, je voudrais vous dire toute ma confiance dans l'avenir, entouré de cette nouvelle équipe et fort du soutien qui s'est manifesté dimanche à notre endroit, pour qu'ensemble nous nous efforcions, non seulement de rassembler et de cultiver le bien vivre ensemble, mais aussi de renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre Commune.

Pour conclure, et en renouvelant tous mes remerciements, je dirais encore toute ma confiance dans ce Conseil Municipal pour se tourner vers l'avenir avec dynamisme, réactivité et modernité, mais aussi, comme sous la précédente mandature, avec une volonté de concertation et de transparence sans faille pour mener à bien des projets qui nous ressemblent et nous rassemblent.

Je vous remercie de votre attention.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 h 30.

- oOo -